

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX
Mme Jaqueline BATIME
M. Christophe CHOPINET
M. Jean-Charles DOBY

M. Jean-Noël GUEDON
M. Bernard LEGERON
M. Philippe TEXIER

CDC DU ROUILLACAIS

M. Jean-Marie GASCHET
M. Michel GOYON

M. Rodolphe PREVOST

CA DU GRAND COGNAC

M. Dominique MERCIER
Mme. Sylvie MOCOEUR

M. Jacky PLANTIVEAU

DELEGUES SUPPLEANTS

GRAND ANGOULEME

M. Bernard BOUCHERE
Mme Eliane REYNAUD

CA GRAND COGNAC

M. Philippe MARECHAL

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur
Mme Corinne GUERIN, Assistante Administrative Comptable, Ressources Humaines
Mme Cassandra ROY, Adjoint administratif contractuel

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES TITULAIRES

CC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

DELEGUES SUPPLEANTS

GRAND ANGOULEME

M. Lionel FERRAND
Mme Corinne MEYER

CC CŒUR DE CHARENTE

Mme Corinne JOUBERT

ASSURANCES VÉHICULES, BÂTIMENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE - CONSULTATION

Les contrats arrivent à échéance avec le prestataire actuel Groupama. Nous avons contacté Groupama et 3 autres compagnies. Il a été demandé à chacune de rajouter en plus du reste une assurance auto-collaborateur. Monsieur TEXIER fait remarquer que deux compagnies ont répondu que partiellement sur leurs tarifs. L'hésitation se fait donc entre Groupama et Axa. Madame REYNAUD demande si les garanties proposées sur les recours par Groupama sont par litige ou par année et Monsieur TALLON précise qu'elles sont toutes par litige sauf précision. Monsieur PLANTIVEAU constate une économie de 600 euros chez Groupama qui propose des garanties supérieures à AXA. Monsieur le Président précise que ce sont des contrats de 4 ans.

	Dommmages aux biens	RC-Garanties environnementales	RC Recours
GROUPAMA	Dommmages électriques Garanties : 40 000 euros Franchises : 311 euros	Atteintes à l'environnement Garanties : 2 000 000 euros/année d'assurances Franchises : / euros	Recours Garanties : 50 000 euros Franchises : 250 à 500 euros
AXA	Dommmages électriques Garanties : 12 000 euros Franchises : 320 euros	Atteintes à l'environnement Garanties : 750 000 euros/année d'assurances Franchises : 10% entre 400 et 2 500 euros	Recours Garanties : 20 000 euros/litige Seuil inter. : 380 euros

Madame MOCOEUR demande à qui profite l'assurance auto-collaborateur. Mathieu TALLON donne l'exemple d'un agent qui part en formation de chez lui avec son véhicule personnel et qui serait assuré lors d'un accident. Monsieur CHOPINET demande si les assurances tiennent compte de la configuration des bâtiments actuels, Monsieur TALLON répond positivement. Mme REYNAUD demande si Groupama est notre assureur actuel, Mathieu TALLON répond oui. Une garantie environnementale a été ajoutée ce qui permet d'assurer les compétences GEMAPI et les actions menées sur le terrain, c'est-à-dire d'être couvert s'il y a un dommage de créer lors de travaux. Monsieur DOBY précise que ce travail a été présenté en Bureau spécial. Monsieur TEXIER demande si les retours de Groupama lors d'un sinistre sont satisfaisants. Mathieu TALLON est satisfait, seulement 2 sinistres ont eu lieu à ce jour. Monsieur MERCIER se pose la question de la problématique GEMAPI chez l'assureur. Mathieu TALLON donne un exemple concret d'inondation à MARSAC, l'assurance a cherché un responsable. Les propositions de GROUPAMA et AXA prennent en compte nos compétences GEMAPI.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :
- La reconduction du contrat d'assurance chez Groupama avec les garanties présentées.

POINT SUR LE PERSONNEL :

Départ de M. GOEDERT Quentin le 31/08, TMA, vers le Syndicat du Son Sonnette.
Mise en détachement auprès de ce syndicat le temps de sa stagiairisation - 1 an

Non reconduction de contrat pour deux CCDinsertion

Contrat suspendu pour 1 agent en insertion (contrat intérim)

Poste d'adjoint administratif non pourvu pour le moment, en recherche avril

Embauches prévues d'ici la fin de l'année:

-un adjoint administratif

-2 CCDinsertion

-un(e) technicien(ne) milieux aquatiques

Concernant le départ de Quentin GOEDERT, Technicien Milieux Aquatiques ; il quittera réellement l'effectif à la fin de cette première année de stagiairisation ou réintégrera le SyBRA selon les circonstances.

Pour la non-reconduction des CDD d'insertion, l'une des personnes a des problèmes physiques liés au travail. C'est d'un commun accord que son contrat n'a pas été renouvelé. L'autre personne concernée a trouvé un contrat à la mairie de Ruelle-sur-Touvre en CDD.

Le contrat du 3^{ème} agent d'insertion a été suspendu car il est actuellement en mission intérimaire longue durée. Son contrat d'intérim se termine au mois de décembre et celui d'insertion au mois d'octobre.

Nous sommes toujours à la recherche d'un adjoint administratif. En attendant le poste est occupé pour 1 mois en intérim. Monsieur le Président précise qu'il y a en temps normal 3 chantiers d'insertion.

AVANCEMENT DE L'ÉTUDE PPG SUR LA CHARRAUD

Etude permettant de déterminer un plan de gestion sur 10 ans sur le bassin versant de la Charraud.
Avec dépôt réglementaire auprès des services de l'Etat.

Attribution, après négociation commerciale, à l'entreprise PCM Eau Environnement SEGI.

Montant de 32 844 euros TTC

Réunion de lancement le 16 juin 2022

État des lieux terrain effectué du 25/07 au 08/08

COTECH et COPIL – oct./nov 2022

Actuellement, la cartographie est en cours de réalisation. Des comités techniques et de pilotages devraient avoir lieu courant octobre / novembre. Le projet avance bien et nous avons bon espoir que les délais soient respectés. De plus, les riverains ont tendance à relancer Monsieur TEXIER ce qui prouve leur confiance envers la démarche et l'envie de la voir aboutir.

PPG-DIG 7 BASSINS VERSANTS : POINT D'ÉTAPE

Cela rejoint le même principe que pour l'étude sur la Charraud c'est-à-dire un état des lieux terrain, un diagnostic et des plans d'actions là où il y a des dysfonctionnements. Ensuite les procédures sont déposées à la préfecture. Aujourd'hui nous sommes sur la partie finale. Le tribunal administratif doit désigner un commissaire enquêteur courant septembre. Les communes choisies pour accueillir le commissaire enquêteur et le cahier des doléances sont Rouillac, Gond-Pontouvre, Garat, Angoulême, Puymoyen, Mouthiers et Roullet. Des articles seront ensuite préparés pour informer la population et si nécessaire nous mettrons en place des réunions publiques selon s'il y a beaucoup de questionnements. Des panneaux seront aussi présents en bord de rivière. Selon le planning, les travaux sont envisageables en fin d'été 2023.

Monsieur le Président propose d'organiser une réunion spéciale pour les élus arrivés récemment afin de répondre aux questions sur certains projets qui sont en cours depuis plusieurs années.

Dossiers déposés en Préfecture en mars 2022

Échanges entre Préfecture et services associés (EPTB, DREAL, OFB...)
pour avis

Retour technique du syndicat sur les questions posées

Dossier prêt à être validé par la DDT16 fin août

Choix d'une commune par bassin versant (enquête publique)

Désignation d'un commissaire enquêteur par le TA en septembre

Information dans la presse locale, panneautage...

Déroulement des 2 enquêtes publiques

TRAVAUX D'ÉQUIPE SUR LA NOUÈRE À L'AUTOMNE



300 ml

250 m³ de matériaux

Matériaux alluvionnaire silico-calcaire



Jusqu'à présent, nous faisons appel aux entreprises pour les travaux d'hydromorphologie (restauration de cours d'eau). Le but aujourd'hui est que l'équipe fasse une partie d'entre eux afin de préparer les futurs plans de gestion prévus l'année prochaine et d'y intégrer l'équipe. Ils seront assignés à un secteur, pour le premier ce sera celui de la Nouère (délimitation rouge sur la carte) car on nous a demandé de prioriser les travaux sur les secteurs publics. Aussi, des aménagements ont déjà été effectués autour de cette partie à restaurer ce qui permet une continuité et car les lieux sont facilement accessibles pour l'équipe qui débute sur ces missions. Les travaux à effectuer seront des installations de banquettes et de radiers. Nous attendons un retour écrit de la Nouvelle Aquitaine qui a eu une réponse positive oralement. Les déclarations de travaux auprès des services de l'État ont été réalisées, nous attendons l'accord de la DREAL et de la DDT16.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : CALENDRIER PROPOSÉ

Le centre de gestion a été sollicité en début d'année. Il nous accompagnera pour ce point à travailler. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour toutes les collectivités. Ce document référencera toutes les situations professionnelles que l'agent peut potentiellement rencontrer. Par exemple, il est possible que cela permette de revoir certains postes de travail et d'amener des modifications sur des sièges mal réglés, un emplacement entraînant des reflets sur l'écran de l'ordinateur. Cela concerne aussi, le stockage du carburant, les véhicules et comment progresse l'agent sur le terrain et dans quelles conditions. Il sera également effectué une vérification de l'adaptabilité des équipements de protection.

Une réunion de lancement se fera au syndicat le 21 septembre avec les agents et quelques élus. L'état des lieux se fera courant octobre et la fin de mission devrait se tenir en novembre/décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Un bureau syndical est prévu le 26/10/22 et un comité syndical le 09/11/22 à 18h00.

Monsieur MERCIER remercie l'assemblée pour avoir accepté la convention Zones Humides avec Grand Cognac.

Monsieur Le Président ajoute que l'ATD 16 a été contactée. L'ATD 16 a pour but d'aider les communes à rénover les petits ouvrages comme les ponts sur les communes éligibles. Nous souhaitons cette mise en relation car nous pourrions apporter des connaissances. Aussi, cela nous permet d'être informé de leurs projets qui permettent d'améliorer le cours d'eau et de les prévenir du risque de l'impact possible que peuvent avoir certains de leurs travaux (inondations en aval avec l'élargissement d'un pont par exemple).

Les communes non éligibles à l'ATD peuvent faire leurs demandes au CEREMA et bénéficier de la même expertise.

Séance terminée à 19 h 15

CR 20

Le Président,
Jean-Charles DOBY

